

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2013 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY (Knutange).

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 19 septembre 2013.

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté extraordinaire du 14 octobre 2013.

REPREND les délégations données au bureau et au président.

EST INFORME du rapport annuel d'activités 2012 et ne signale aucune remarque particulière.

DECIDE le versement d'un fonds de concours à la ville de Fameck pour la réalisation d'un équipement sportif à vocation intercommunale d'un montant de 50% du reliquat HT à la charge de la commune sur la base des coûts réels avec un plafond maximum de 444 224,10 € ; **VOTE** les crédits correspondants pour un maximum de 444 224,10 € ; **PROPOSE** la participation d'un délégué communautaire au comité de suivi de ce projet à dimension intercommunale.

ANNULE la délibération n° 2010-015 du 1^{er} avril 2010 relative à la vente d'un terrain à la Société Holding HUBERT Participations.

ANNULE la délibération n° 2011-047 du 30 juin 2011 relative à la vente d'un terrain à Madame Aline RUTH.

APPROUVE le principe d'une mutualisation des services entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et le SYDELON ; **APPROUVE** la convention telle que proposée ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes ; **VOTE** les crédits correspondants et **CHARGE** le Président ou son représentant de l'exécution financière de la convention.

ACCEPTE la désignation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation d'un giratoire d'accès à la ZAC des vieilles vignes et au complexe de Bétange et des voies d'accès y afférentes ; **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la ville de Florange pour les travaux de réalisation d'un giratoire d'accès à la ZAC des vieilles vignes et au complexe de Bétange et des voies d'accès y afférentes ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la ville de Florange et toutes les autres pièces y afférentes ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables y afférentes.

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un progiciel métier de gestion des marchés publics et/ou d'une plateforme de dématérialisation des marchés entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et de ses communes membres telle que proposée ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables relatives à ce dossier.

APPROUVE la convention de mandat telle que proposée ; **AUTORISE** la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, représentée par son Président ou son représentant, à agir au nom et pour le compte du SYDELON au titre des attributions définies dans la convention de mandat ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mandat avec le SYDELON, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

DECIDE le versement d'une avance du budget principal au budget annexe « Gestion immobilière et commercialisation des zones d'aménagement » d'un montant de 1 200 000 € pour équilibrer ses comptes 2013 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer les opérations comptables y relatives.

VOTE les crédits de la décision modificative n° 6 du budget principal, **VOTE** les crédits de la décision modificative n° 3 du budget annexe de la gestion immobilière, **VOTE** les crédits de la décision modificative n° 3 du budget annexe Sainte-Agathe.

DECIDE d'accorder un acompte sur la base de la subvention votée au budget primitif 2013 aux clubs et associations bénéficiant habituellement d'une subvention communautaire afin de disposer d'une trésorerie suffisante d'ici le vote du budget primitif 2014.

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté.

ELIT les membres du conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Gueulard + ».

VALIDE le budget prévisionnel pour l'année 2014 de la régie personnalisée « Le Gueulard + », soit 241 500 € pour le fonctionnement et 36 800 € pour l'investissement ; **VOTE** une dotation initiale à cette régie de 36 800 € à inscrire au budget de l'exercice en cours au compte d'imputation 1021 ; **VOTE** un acompte de 150 000 € sur la subvention totale de la régie ; **PRECISE** que les fonctions de comptable de la régie sont confiées au comptable direct du Trésor Public.

PREND ACTE du bilan annuel du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

APPROUVE la charte des pratiques exercées par le Relais Assistants Maternels communautaire « La Luciole » et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite charte.

APPROUVE le rapport d'activités de l'année 2012 du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMITU) Thionville-Fensch.

DECIDE de déléguer au bureau et au Président les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni le 7 octobre 2013 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} avril 2010 :

Décision n° 41-2013 : **APPROUVE** la participation de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch au fonds de dotation de la Plate Forme d'Initiative Locale (PFIL) Moselle Nord Initiative à hauteur de 70 000 € par an sur 3 ans ; **APPROUVE** les termes de la convention avec droit de reprise ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 42-2013 : **APPROUVE** les documents d'activités 2012 de la SODEVAM Nord Lorraine présentés.

Décision n° 43-2013 : **APPROUVE** la modification du plan de financement de l'étude portant sur le déploiement d'un réseau THD domestique ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes ; **ACCORTE** de prendre en charge le financement de l'étude à défaut de l'obtention de tout ou partie des subventions sollicitées ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette étude.

Décision n° 44A-2013 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC – tranche 3 ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le restaurant LE PRESOIR ; **ACCORTE** une subvention de 2 168,74 € maximum au restaurant LE PRESOIR correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la

convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 44B-2013 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC – tranche 3 ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le BAR DE L'AUREORE ; **ACCORDE** une subvention de 6 408,92 € maximum au BAR DE L'AUREORE correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 44C-2013 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC – tranche 3 ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le MOJITO BAR ; **ACCORDE** une subvention de 4 613,02 € maximum au MOJITO BAR correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 44D-2013 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC – tranche 3 ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec PIZZA SMILE ; **ACCORDE** une subvention de 2 257,70 € maximum à PIZZA SMILE correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 44E-2013 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC – tranche 3 ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec LA FOURNEE DE CINDY ; **ACCORDE** une subvention de 5 666 € maximum à LA FOURNEE DE CINDY correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 44F-2013 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC – tranche 3 ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec SALON PIERRE ; **ACCORDE** une subvention de 677,50 € maximum à SALON PIERRE correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 44G-2013 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC – tranche 3 ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec BOUTIQUE CAROLE PARACHINI ; **ACCORDE** une subvention de 2 361,52 € maximum à BOUTIQUE CAROLE PARACHINI correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 44H-2013 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC – tranche 3 ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec RED ICE PIZZA ; **ACCORDE** une subvention de 3 774,64 € maximum à RED ICE PIZZA correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 44I-2013 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention aux propriétaires pour les travaux de rénovation des commerces dans le cadre du FISAC – tranche 3 ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec FLEURS HOME ; **ACCORDE** une subvention de 3 377 € maximum à FLEURS HOME correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 45-2013 : **APPROUVE** la modification du plan de financement des travaux de création d'un parking de covoiturage le long de la route départementale n° 13 à Florange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes ; **ACCEPTE** de prendre en charge le financement des travaux à défaut de l'obtention de tout ou partie des subventions sollicitées ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de ces travaux.

Décision n° 46-2013 : **ACCEPTE** le renouvellement de l'adhésion à ACOM France pour l'année 2013 ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser la cotisation 2013 à ACOM France sur la base d'un montant de 7 184,04 €.

Décision n° 47-2013 : **APPROUVE** le soutien complémentaire à l'ATAV présenté ; **VOTE** une subvention complémentaire de 1 000 € à l'ATAV dans le cadre du CUCS pour l'année 2013 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention complémentaire de 1 000 € à l'ATAV.

Décision n° 48-2013 : **VOTE** une subvention complémentaire de 2 842,33 € (deux mille huit cent quarante-deux euros et trente trois centimes) qui sera versée au Club nautique du Val de Fensch afin de lui permettre de rémunérer un nouvel entraîneur pour les mois de novembre et décembre 2013 ; **AUTORISE** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs tel que présenté ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et tous les actes y afférents.

Décision n° 49-2013 : **APPROUVE** la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au FSL d'un montant de 0,30 € par habitant pour l'année 2013 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à la participation financière au FSL pour l'année 2013 avec le Conseil général de la Moselle ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la somme de 20 633,10 € au Conseil général de la Moselle pour le financement du FSL au titre de l'année 2013.

Décision n° 50-2013 : **DONNE** son accord sur le dossier d'aide à la construction d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de 30 logements collectifs locatifs sociaux à Florange (rue René Descartes) ; **ALLOUE** une subvention de 100 000 € à Présence Habitat ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec Présence Habitat fixant les obligations de chaque partie ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 51-2013 : **DONNE** son accord sur le dossier d'aide à la construction de 12 logements locatifs sociaux à Florange (rue de Verdun) ; **ALLOUE** une subvention de 60 000 € à Logiest ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec Logiest fixant les obligations de chaque partie ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 52-2013 : **APPROUVE** la convention avec l'AGURAM au titre de l'année 2013 telle que proposée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la somme de 25 000 € à l'AGURAM pour le financement de la réalisation du programme partenarial au titre de l'année 2013.

Décision n° 53A-2013 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Algrange ; **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit un montant de 6 818,40 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 53B-2013 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Florange ; **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit un montant de 2 930,20 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 53C-2013 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Hayange ; **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit un montant de 33 881,71 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 53D-2013 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Knutange ; **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit un montant de 34 614,93 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 53E-2013 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil presbytéral de Nilvange ; **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit un montant de 6 935,32 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 53F-2013 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Nilvange ; **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit un montant de 39 560,09 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer et à signer la déclaration préalable relative au remplacement de menuiseries extérieures de la sacristie ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 53G-2013 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Nilvange ; **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit un montant de 1 434,00 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 53H-2013 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Uckange ; **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit un montant de 1 363,44 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

o o o o o

M. le Président informe l'assemblée des lettres de remerciements reçues à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

DECISION N° 2013-232 **11 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter d'ajouter à la vente du Parc du Haut-Fourneau U4 une gamme plus large de papeterie à la boutique du Parc du Haut-Fourneau U4.

DECISION N° 2013-233 **11 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 définissant les coûts liés au remplacement des bacs cassés à la charge de la société SITA Lorraine.

DECISION N° 2013-234 **11 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention faite par ORANGE pour la réalisation de l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur la ZAC des Vieilles Vignes dans la commune de Florange.

DECISION N° 2013-235 **11 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société VIALYSSE pour la prestation de balayage de la boucle verte et bleue : Neufchef – Ranguevaux – Fameck et de la véloroute Charles le Téméraire : Uckange – Thionville.

DECISION N° 2013-236 **16 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de matériel de compostage au centre d'action socio-culturel de Hayange Saint-Nicolas-en-Forêt.

DECISION N° 2013-237 **16 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter le projet du site de démonstration pour le compostage domestique au Parc du Château de Nilvange.

DECISION N° 2013-238 **12 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du haut-fourneau U4 entre l'association Carrefour Social et Culturel « Le Creuset » et la CAVF, les 14 et 15 septembre 2013.

DECISION N° 2013-239 **10 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société HL Architectes Urbanistes pour la mission de conseil et d'assistance pour la mise en œuvre opérationnelle du projet urbain « EVOL'U4 » à Uckange.

DECISION N° 2013-240 **20 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Guy Blau pour avoir établi un constat d'huissier suite aux travaux réalisés par l'EPFL au futur siège de la CAVF.

DECISION N° 2013-241 **2 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention définissant la mise à disposition de personnel pour la distribution des calendriers de collecte des déchets avec la ville de Nilvange.

DECISION N° 2013-242 **3 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention définissant la mise à disposition de personnel pour la distribution des calendriers de collecte des déchets avec la ville d'Algrange.

DECISION N° 2013-243 **2 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention définissant la mise à disposition de personnel pour la distribution des calendriers de collecte des déchets avec la ville d'Hayange.

DECISION N° 2013-244 **26 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de transport « J 44 » concernant le déplacement des élèves de la section sportive du collège Hurlevent de Hayange vers la piscine de communautaire Féralia de Hayange.

DECISION N° 2013-245 **25 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SERMEC LOR considérant la nécessité de clôturer la copropriété 17, avenue des tilleuls à Uckange préalablement au lancement des différentes opérations de travaux.

DECISION N° 2013-246 **3 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au contrat de cession inscrivant le spectacle de la « compagnie SONGES » incluant les frais d'hébergement dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le samedi 5 octobre 2013.

DECISION N° 2013-247 **26 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Serémange-Erzange entre l'association C.A.S.A.S. et la CAVF.

DECISION N° 2013-248 **26 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre l'association Cœur et Santé et la CAVF.

DECISION N° 2013-249 **26 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Florange entre l'association C.N.U. et la CAVF.

DECISION N° 2013-250 **26 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition des piscines communautaire de Florange, Hayange et Serémange-Erzange entre l'association C.N.V.F. et la CAVF.

DECISION N° 2013-251 **26 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition des piscines communautaire de Florange et Hayange entre l'association U.E.P. et la CAVF.

DECISION N° 2013-252 **26 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition des piscines communautaire de Florange entre l'association F.O.C. Section Aqua-relax et la CAVF.

DECISION N° 2013-253 **8 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention avec l'éco organisme EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages) dont la mission est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale.

DECISION N° 2013-254 **9 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ISS Espaces Verts pour l'entretien des aires de jeux de la CAVF et des équipements à demeure de celles-ci.

DECISION N° 2013-255 **9 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'APEI – CAT Vert Coteau pour le nettoyage des zones touristiques et artisanales de la CAVF.

DECISION N° 2013-256 **30 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition du Club Vosgien pour l'entretien et le balisage des itinéraires de promenade et randonnées pédestres.

DECISION N° 2013-257 **30 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de salage et de déneigement des voiries du Parc de la Rotonde durant la période hivernale par les services techniques de la Ville de Knutange.

DECISION N° 2013-258 **30 septembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de salage et de déneigement des voiries de la ZAC La Feltière et de la ZAC Ste Agathe durant la période hivernale par les services techniques de la ville de Fameck.

DECISION N° 2013-259

DECIDE : DECISION ANNULEE

DECISION N° 2013-260 **9 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter l'indemnité de sinistre de la SMACL concernant le dommage survenu le 5 février 2013 à l'église de Nilvange.

DECISION N° 2013-261 **2 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de salage et de déneigement des voiries de la ZAC Ste Agathe et de la ZAC Les Vieilles Vignes durant la période hivernale par les services techniques de la ville de Florange.

DECISION N° 2013-262 **9 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires pour la mise en sécurité de la zone bassin pendant le déroulement du chantier à savoir, les travaux d'étanchéité et de désamiantage, lot 1 de l'opération de réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange – phase 1.

DECISION N° 2013-263 **9 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultants d'aléas de chantier à savoir, les travaux de gros œuvre et de désamiantage, lot 1 de l'opération de réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange – phase 2.

DECISION N° 2013-264 **9 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du bungalow de stockage situé au Domaine de Sainte Neige à Neufchef à l'association Rugby Union Sportive de Hayange.

DECISION N° 2013-265 **14 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de salage et de déneigement des voiries, de l'impasse et de l'aire d'accueil Lola Flores durant la période hivernale par les services techniques de la ville de Nilvange.

DECISION N° 2013-266 **16 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte Neige au club canin « FAST Alsace-Lorraine ».

DECISION N° 2013-267 **23 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Amodiag Environnement pour le diagnostic du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur le site du Parc du haut-fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2013-268 **16 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter la prise en charge des vaccins contre la grippe ainsi que des frais s'y rapportant, pour chaque personne employée par la CAVF.

DECISION N° 2013-269 **21 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 3 de prise en compte des modifications à apporter à la décomposition du prix global et forfaitaire, au bordereau des prix et à l'acte d'engagement afin d'introduire les travaux supplémentaires nécessaires à l'aménagement du terrain multisports en rehaussant les protections pare-ballons et à la réalisation d'une tranche drainante en pied d'un talus, dans le cadre de la réalisation des travaux de terrassements généraux, génie civil et VRD, lot n° 1 de l'opération relative à l'aménagement d'une zone de loisirs sur le site Sainte Barbe à Algrange.

DECISION N° 2013-270 **16 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'entreprise HOLLINGER pour les travaux de désamiantage et de démolition d'un bâtiment et d'un terrain de loisirs attenants situés à Neufchef.

DECISION N° 2013-271 **23 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter l'offre de prix formulée par la société SECURITECH pour la fourniture, la pose et le raccordement du coffret de distribution d'électricité, dans le cadre de la sécurisation du périmètre du 17, avenue des tilleuls à Uckange.

DECISION N° 2013-272 **28 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des travaux supplémentaires portant sur la fourniture et la pose d'un réducteur de pression de 1,5 à 5,5 bar, rendus obligatoires compte tenu de la pression dans le réseau existant à l'extérieur du Bâtiment (entre 7 et 8 bar) dans le cadre des travaux de plomberie sanitaire, lot 11 de l'opération de restructuration de l'ancienne piscine de Nilvange en salle de musiques actuelles.

DECISION N° 2013-273 **22 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter les propositions d'abonnement Certificat électronique présentées par ChamberSign France, dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs de la CAVF et de la nécessité de doter de signature électronique le Président et deux vice-présidents.

DECISION N° 2013-274 **30 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter l'indemnité de sinistre de la SMACL concernant le dommage survenu le 22 avril 2013 à la piscine de Florange.

DECISION N° 2013-275 **30 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter l'offre de prix de location d'un bungalow sur 16 mois formulée par la société France-Industrie qui sera implanté à proximité de l'entrée unique du périmètre sécurisé du 17, avenue des tilleuls à Uckange afin d'assurer un strict contrôle des entrées et sorties du site.

DECISION N° 2013-276 **4 novembre 2013**

DECIDE : de désigner la micro-crèche communautaire à Neufchef « La Souris verte ».

DECISION N° 2013-277 **4 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter la mise à disposition partielle des magasins généraux du Parc du haut-fourneau U4 à l'association Assolatelier pour le stockage de son matériel.

DECISION N° 2013-278 **28 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte de la fourniture et pose d'un contact à clé en cabine pour l'accès au niveau R+1 en remplacement du digicode dans le cadre de la restructuration de l'ancienne piscine de Nilvange en salle de musiques actuelles pour la pose et la fourniture d'un ascenseur, lot 17.

DECISION N° 2013-279 **30 octobre 2013**

DECIDE : d'accepter les conditions générales de location du coffret de chantier et le contrat d'abonnement pour l'approvisionnement électrique du bungalow affecté à la société de gardiennage située à la copropriété du 17 avenue des tilleuls à Uckange.

DECISION N° 2013-280**4 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société AGYSOFT SARL pour la mise à disposition en mode SAAS d'un logiciel de gestion des marchés publics, lot 01 dans le cadre de l'acquisition de solutions logicielles pour la dématérialisation de processus métiers de la CAVF.

DECISION N° 2013-281**4 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société QUALIGRAF S.A.S. pour l'acquisition d'une solution de dématérialisation de l'envoi des rapports et de travail nomade pour les élus, lot 02 dans le cadre de l'acquisition de solutions logicielles pour la dématérialisation de processus métiers de la CAVF.

DECISION N° 2013-282**5 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au marché conclu avec la société IPRS Sécurité, qui prend en compte, depuis le 1^{er} janvier 2013, l'index de remplacement de la formule de révision des prix concernant la prestation de gardiennage de la copropriété sise au 17 avenue des tilleuls à Uckange.

DECISION N° 2013-283**6 novembre 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de résidence entre la Compagnie « La Valise » et la CAVF en vue d'une création d'un spectacle intitulé « La Mélopée du phare ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 40

HAYANGE, le 21 novembre 2013

Le Président,

Philippe TARILLON

Membres élus : 58

En activité : 57

Membres présents : 44

Membres ayant donné procuration : 11

Membres absents excusés :

Membres absents : 3

Date de la convocation : 6 novembre 2013

La séance débute à 19 H et se termine à 20H40

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le 21 novembre 2013

M. PRISCAL arrive à 19 H 07 pendant le discours du président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. MARICHY arrive à 19 H 14 pendant le discours du président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. QUINQUETON arrive à 19 H 46, reprend la procuration donnée à M. GORI, participe au vote de la délibération n° 2013-122 et suivantes.

Etaient présents : Mmes AQUE, CORION, CHINI, DEGUILLAUME, DESMOULINS, FICARRA, HOFER, KOCEVAR, LEGRAND, MIDON, MOUMENE, POJER, WALDUNG et WAX

MM. ARNOULD, BEAUQUEL, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, DERDAB, FLAMME, GORI, GREINER, HEYERT, JURCZAK, KHALDI, LARCHER, LIEBGOTT, LOGNON, MARICHY, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERTUY, PIERRAT, PRISCAL, QUINQUETON RAINERI, RENAUD, SCHAAF SCHWARTZ et TARILLON

Etaient absents : Mme MANCHETTE, MM. HILBERT et PERON

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes IORIO et MULLER, MM. BERNHARDT, CORAZZA, CORVISIER, DAVID, DESINDES, DEUTSCH, GULINO, LEONARDI et STEINER